

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2013**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 24 septembre 2013

---

*Pour une politique de développement du spectacle vivant :  
l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*

---



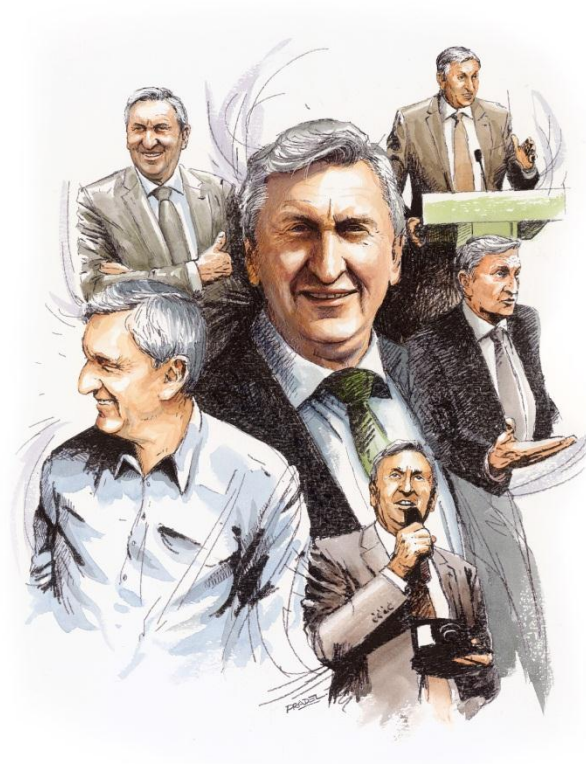
## SOMMAIRE

<b>HOMMAGE SOLENNEL À JEAN-MICHEL LEMETAYER, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>5</b>
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>9</b>
Conférence environnementale .....	9
Séminaire du 25 septembre 2013.....	10
Débats d'actualité .....	10
Colloque sur le « Vivre ensemble ».....	11
Affectations de membres du CESE .....	11
Désignation dans les organismes extérieurs .....	11
<b>POUR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPECTACLE VIVANT : L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE .....</b>	<b>11</b>
<b>PRESENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>13</b>
<b>INTERVENTION DE ROBIN RENUCCI, RÉCITANT .....</b>	<b>17</b>
<b>DISCUSSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>23</b>
UNSA - Mme Brishoual .....	23
CGT-FO : M. Peres .....	24
Entreprises : Mme Bel .....	26
Personnalités qualifiées : M. Aschieri .....	27
Personnalités qualifiées - Mme Grard .....	28
CFDT - Mme Houbairi .....	29
CFE-CGC - M. Delage .....	30
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet .....	31
Agriculture - Mme Bernard .....	32
UNAF - Mme Therry.....	33
Mutualité - Mme Vion .....	34
Artisanat - Mme Amoros.....	35
CFTC - M. Ibal .....	37
CGT - M. Delmas .....	38
Associations et environnement et nature - Mme Gratacos .....	39
<b>VOTE SUR LE PROJET D'AVIS .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>43</b>
Annexe 1 : <i>Biographies des interprètes</i> .....	45



**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

**HOMMAGE SOLENNEL À JEAN-MICHEL LEMETAYER,  
VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**



*En hommage à Jean-Michel Lemetayer, les témoignages vidéo de membres du Bureau du CESE et du Président de la section des affaires européennes et internationales sont diffusés.*

**M. le Président.** À vous Madame et à ses enfants qui nous regardez de vos terres bretonnes par le biais des caméras, en présence de ses amis, de Luc Guyau, des membres de l'association Solaal (Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires), des membres du comité interministériel de l'agriculture et de l'alimentation, de certains de ses anciens collègues de groupe et de sections, de son assistante à la Sopexa, Thérèse Tallarico, nous vous adressons, Madame, ce témoignage collégial de la totalité des membres du bureau auquel il appartenait et du Président de section car si Jean-Michel, Madame, appartenait au groupe de l'agriculture, son cœur battait au rythme du conseil.

Dans l'insouciance de l'été, un coup de tonnerre nous assomme : la mort de Jean-Michel Lemétayer, brutale parce qu'inattendue, douloureuse car cruelle.

Nous sommes tous bouleversés par ta disparition. En creux de ton absence, nous nous souvenons de la chaleur de ton contact, de la passion dans tes actes, de la gourmandise qui était la tienne de savourer ces moments de dialogue, de partage, de confrontation pour mieux bousculer, convaincre et entraîner.

La passion ne t'avait pas dévoré, au contraire elle te transcendait. Elle nous entraînait à tes côtés jusqu'au sommet de tes idéaux : l'épanouissement pour tes paysans, le partage et la solidarité pour ceux qui souffrent de faim. La mission du paysan : nourrir la planète, l'âme et l'honneur du paysan, donner à ceux qui n'ont rien !

Tout, chez toi, respirait la terre, le bon sens, le réel, le concret, mais tout chez toi nous invitait, également, à lever les yeux vers l'idéal, la beauté, la bonté.

Ton sourire nous ensorcelait mais ton souffle nous bousculait. Les arguments et la force de conviction ne te manquaient jamais quand tu croyais en une cause, mais tu gardais toujours un profond respect pour ton interlocuteur même, et peut-être davantage, s'il ne partageait pas ton avis.

Tu étais parfois féroce, dans le débat d'idées, mais ne manquais jamais de respect envers l'autre.

Jean-Michel, le livre de ta vie est ouvert et nous le parcourons, à travers les hommages qui te sont rendus : ils révèlent ta passion pour le Stade Rennais FC ou le vélo, mais aussi les nombreuses responsabilités que tu as exercées et les nombreux projets professionnels que tu as portés comme le salon SPACE de Rennes ou l'Institut culinaire.

Vignoc était ta terre mais ton regard embrassait le monde. Vignoc te permettait de te ressourcer en participant aux travaux de ta ferme que tu continuais à vouloir préserver mais aussi, en partageant, avec les tiens, ta femme, tes enfants, ta sœur, ton beau-frère, tes engagements nationaux et internationaux.

Tu accédas très tôt à tes responsabilités nationales, dès 1982, au Centre National des Jeunes Agriculteurs, puis à la FNSEA à partir de 1987, date à laquelle tu créas le Salon SPACE qui accueille aujourd'hui plus de 100 000 personnes. C'est le deuxième salon en importance au niveau de l'Europe, salon qu'une délégation du CESE a découvert ce 12 septembre.

Tu étais aussi Président de la Sopexa depuis août 2009, Président du Conseil d'Administration d'Agro Campus à Rennes et administrateur à l'échelon national du Crédit Agricole.

Tu avais toute légitimité pour siéger au CESE dès 1984, au titre des jeunes agriculteurs, à la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire.

Tu reviendras le 1<sup>er</sup> mai 1995 pour ne plus jamais quitter cette institution. Tu participas aux travaux de plusieurs sections - cadre de vie, problèmes économiques généraux et conjoncture, relations extérieures - et depuis 2010, avec une présence active au sein de la section des affaires européennes et internationales et au sein de la délégation Outre-Mer.

Tu étais aussi Vice-président et membre du bureau, écouté et tes avis pesaient sur nos décisions.

Les réalisations concrètes jalonnent ton chemin mais c'est dans nos esprits et dans nos cœurs que tu as laissé les marques les plus profondes.

Tu adorais échanger, partager, construire, mais aussi batailler. Tu aimais la vie et tu te ressourçais du bonheur des autres. Chacun se souvient de la joie qui était la tienne quand, avec ton compère, Jean Lardin, vous nous avez conviés à ce buffet des régions.

Tu ne trichais pas et il était aisé de voir si ton ciel était ensoleillé ou orageux. Nous perdons aujourd'hui non pas un membre du groupe de l'agriculture mais un ami. Tu incarnais l'institution qui est la nôtre, qui nous unit au-delà de nos différences, qui nous dépasse par l'apprentissage permanent de la richesse de l'autre, qui tisse des liens profondément humains entre les uns et les autres, du respect à l'amitié.

Ton combat était nourri par le syndicalisme agricole et les intérêts paysans mais la cause qui te portait était la lutte contre la pauvreté et la précarité. Au mois de juillet, tu as porté sur les fonts baptismaux l'assemblée constitutive de l'association Solaal, porteuse de la solidarité des producteurs agricoles et des filières agroalimentaires au profit des plus démunis dans notre pays ; le Premier Ministre à Rennes t'a appuyé et a soutenu ton projet.

Jean-Michel, le bruit de ton départ est assourdissant, mais le souffle de tes engagements, revivifiant.

Au nom de l'ensemble des conseillers, mais aussi des membres du personnel, je vous présente, à vous, son épouse, ses chers enfants, sa famille, nos sincères et attristées condoléances.

Nous adressons à Xavier Beulin, Jean-Paul Bastian, Guy Vasseur et aux membres du groupe de l'agriculture, à tous tes amis paysans, toute notre amitié et notre soutien en ces moments de grande tristesse.

À l'issue d'une réunion au sein de ta section, consacrée aux bouleversements dus au numérique et à la gouvernance Internet tu disais : *« Ce qui est rassurant, c'est que pour produire un bon litre de lait, il faudra toujours une vache et un paysan pour la traire »*.

Tu as raison, Jean-Michel, un paysan ne meurt jamais car les moissons de ce que tu as semé s'annoncent belles et nous en cueillerons les fruits.

Je vous demande de respecter une minute de silence en la mémoire de Jean-Michel.

*(L'assemblée respecte une minute de silence)*

**M. le Président.** Je remercie toutes celles et ceux qui ont bien voulu apporter leur témoignage au travers du montage vidéo. Pour celles et ceux qui souhaitent s'associer aux membres du bureau et au Président de la section, je les invite à se rapprocher de Mme la Secrétaire Générale qui pourra organiser l'enregistrement de leurs propres témoignages en lien avec notre service communication et les inclure dans le support collectif que nous porterons à sa famille.

Un livre de condoléances est à votre disposition.

Le portrait artistique de Jean-Michel qui a été projeté sur les écrans et qui figure aux côtés du livre de condoléances est signé Philippe Pradel, graphiste d'Ille-et-Vilaine. Nous l'avons découvert au Salon de Rennes. Il reflète bien l'extraordinaire vitalité de Jean-Michel.

En renouvelant à nouveau tout notre soutien à la famille de Jean-Michel, je déclare maintenant la séance ouverte.



## COMMUNICATIONS

**M. le Président.** Je salue la présence, à la tribune d'honneur, d'une délégation du Conseil économique et social du Gabon, qui est représenté par M. Raphaël Sadibi Bouka, Premier Vice-président du CES, Mme Bertille-Aimé Itsiemboue, Secrétaire général, M. Gaston Midoulgani, deuxième Questeur et M. Claude Bernard Ntoughe, deuxième Secrétaire du bureau. Nous leur souhaitons la bienvenue.

*(Applaudissements)*

### *Conférence environnementale*

**M. le président.** Mes chers collègues, ce matin, le bureau a fait le point sur la conférence environnementale qui s'est tenue ce vendredi et ce samedi au Palais d'Iéna. Elle s'est bien passée, malgré un petit problème de climatisation dans l'hémicycle, mais nous apprendrons à régler la température ! Plus personne ne conteste le rôle que peut avoir le Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental, comme lieu de dialogue.

De surcroît, nous avons pu accroître l'implication concrète du CESE par la présence de nos rapporteurs et de nos présidents de section dans les tables rondes. Antoine Dulin, Florence Denier Pasquier, Yves Legrain, Catherine Chabaud, Catherine Tissot-Colle et Françoise Geng ont participé aux débats sur ces deux jours, en qualité de représentant du CESE.

Nous avons surtout constaté que, dans leurs discours respectifs, le Président de la République et le Premier ministre préconisaient un certain nombre de mesures qui étaient dans la droite ligne des propositions du CESE, notamment :

- la contribution climat énergie ;
- la diminution de la TVA pour les travaux de rénovation thermique ;
- l'importance des questions d'efficacité énergétique ;
- l'enjeu des transports et de la diversification des moyens de transport par rapport au secteur routier ;
- la nécessité de porter ce débat à l'échelon le plus élevé et, surtout, de préparer les rendez-vous internationaux, la France devant être, en 2015, un lieu de réunions internationales.

J'ai d'ailleurs demandé aux services de notre assemblée de faire un relevé exhaustif des propositions du CESE reprises dans les conclusions de la conférence environnementale, afin de les mettre en ligne.

Enfin, le Président de la République a confirmé que nous allions être saisis dans le cadre de la loi de programmation sur la transition énergétique, étant précisé que notre réponse devra être apportée dans un délai de deux mois.

Il nous faudra également nous interroger sur le rôle que le CESE pourrait jouer afin de mobiliser nos concitoyens et la société civile sur les questions climatiques, dans le cadre de la conférence internationale sur le climat de 2015, car sans la mobilisation citoyenne, rien ne pourra se faire. Je voudrais aussi remercier l'ensemble du personnel qui a su faire en sorte que les conditions matérielles nécessaires à la réussite d'une conférence de cette nature puissent être réunies.

### *Séminaire du 25 septembre 2013*

**M. le président.** Demain, se tiendra un séminaire avec M. Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective. Ce séminaire réunira les membres du bureau, les présidents de section ainsi que les présidents de groupe.

Ce séminaire nous permettra de réagir par rapport à la contribution - que Jean Pisani-Ferry a présentée au Gouvernement lors du séminaire gouvernemental et qu'il va également présenter à différents *think tanks* - concernant la projection de la France à dix ans. Vous avez été nombreux à répondre présents, ce dont je me réjouis. Cinq fiches thématiques vont vous être adressées, qui vont compléter cette contribution.

### *Débats d'actualité*

**M. le président.** Le bureau a confirmé l'invitation lancée à M. Guy Ryder, directeur général du BIT, qui viendra s'exprimer devant notre assemblée. Il a commis un rapport très intéressant sur l'évolution des conditions sociales à travers le monde.

Le professeur Patrick Yéni, président du Conseil national du Sida, sera en mesure, début 2014 de faire un point sur les dispositifs de prévention et de soins impulsés par le Conseil national au terme de dix années de fonctionnement.

Enfin, nous avons aussi évoqué l'invitation qui pourrait être adressée à Jacques Attali qui, au nom d'une commission composée de 40 économistes, vient de rendre au Président de la République un avis sur l'économie positive, avec 45 mesures pour une meilleure prise en compte du long terme dans les stratégies politiques. Cette commission a rendu un avis sur l'évolution du rôle du Conseil économique, social et environnemental en vue d'une meilleure appropriation du moyen terme. Même s'il convient d'être prudent, car nous avons à concilier le quotidien et le futur, il n'est pas inintéressant que nous puissions l'entendre sur l'économie positive et la nécessité d'un capitalisme à rotation lente, afin de financer des investissements à moyen et à long terme.

*Colloque sur le « Vivre ensemble »*

**M. le président.** Nous avons aussi évoqué, au cours de ce bureau, l'avancement du projet du colloque sur le « Vivre ensemble », qui se tiendra le 5 décembre, avec, déjà, un programme particulièrement stimulant, sur le thème *Entre richesse et pauvreté*. Je vous invite à en retenir dès à présent la date.

*Affectations de membres du CESE*

**M. le président.** Au nom du groupe des entreprises, M. Patrick Bernasconi siègera à la section de l'aménagement durable des territoires et quittera la section de l'économie et des finances. Il y sera remplacé par M. Pierre-Antoine Gailly, qui quittera la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

Au nom du groupe des associations, Mme Christel Prado siègera à la délégation à l'Outre-mer.

*Désignation dans les organismes extérieurs*

**M. le président.** Répondant à la sollicitation du ministre de l'Éducation nationale, nous avons proposé la désignation de Mme Sylvia Graz et de M. Xavier Nau pour siéger au Conseil national de l'évaluation du système scolaire, et de Mmes Marie-Aleth Grard et Christiane Therry pour siéger au Conseil supérieur des programmes.

**POUR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPECTACLE  
VIVANT : L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
TOUT AU LONG DE LA VIE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, nous allons aujourd'hui examiner le projet d'avis intitulé *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*, présenté par Claire Gibault, rapporteure, au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

Nous saluons au banc du gouvernement la présence de Mme Annie Genevard, députée du Doubs. Nous sommes toujours ravis de recevoir des parlementaires. Vous êtes, Madame la Députée, très impliquée dans la défense de ce sujet et êtes membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale. C'est important que nous puissions conforter les partenariats entre les commissions parlementaires et les sections du CESE.

Nous saluons aussi la présence de Mme Marianne de Brunhoff, conseillère technique auprès du ministre de l'éducation nationale. Madame, nous sommes ravis de vous accueillir.

Mes chers collègues, je vous invite, les uns et les autres, en tant que rapporteurs, à faire preuve d'imagination dans les couleurs que vous pourriez apporter dans la restitution de vos avis.

Certes, par sa vivacité, sa pétulance, Claire Gibault n'avait pas forcément besoin d'apporter des couleurs originales à la restitution orale de son avis, mais elle a souhaité nous baigner immédiatement dans cette capacité qu'a la culture artistique de pouvoir nous sortir de nos contraintes du quotidien. J'avais été très frappé par le résultat d'une étude américaine qui montrait qu'au bout de vingt-cinq ans, en université, nous assistions à une augmentation de 30 % des narcissiques sachant que, dans très peu de temps se tiendra une conférence avec Matthieu Ricard et Christophe André sur l'altruisme ! La culture peut créer cette passerelle, faire disparaître les murs de l'indifférence et de l'égoïsme.

Avant la présentation de son projet d'avis, Mme Gibault a souhaité que nous puissions entendre un lied de Schubert intitulé *Ganymed*. Ensuite, après la présentation du projet d'avis par la rapporteure, nous aurons le plaisir d'écouter la *Gigue de la troisième suite pour violoncelle seul*, de Johann Sebastian Bach (*Cf. annexe au présent compte rendu*)

Pour celles et ceux qui ont un peu la mémoire de la mythologie grecque, Zeus devient totalement amoureux d'un jeune adolescent et, pour le séduire, décide de se transformer en oiseau. À ses yeux, cela ne peut être qu'un aigle, car c'est le seul qui peut porter la foudre. Il enlève dans ses serres le jeune et bel adolescent. Certains d'entre vous rêvent peut-être d'être enlevés par un aigle, prouvant ainsi l'amour qu'on lui porte !

Depuis ce temps, Ganymed sert le nectar aux dieux. Cela ne m'étonne pas de la part de Claire, qui nous invite à rêver d'amour en écoutant Axelle Fanyo, étudiante au conservatoire de Paris et Florence Bourdon, harpiste.

Nous aurons aussi le privilège d'entendre Robin Renucci, que j'ai le plaisir de saluer.

Lorsque j'étais président de l'Association des Maires de France, nous étions déjà sur l'éducation artistique et Robin était venu me montrer les choix de vie qui étaient les siens. Il pouvait briller sous les lumières des célébrités, vivre une vie d'artiste reconnu avec le talent qui était le sien ; il a souhaité aller au plus profond de la Corse dans un tout petit village de montagne, très éloigné, pour faire une école de formation permanente permettant à ceux qui ont des talents de les explorer, les découvrir et les exploiter et faire en sorte qu'ils puissent suivre cette école de théâtre, cette école de la comédie, cette école de la tragédie.

Lorsqu'on a la chance de rencontrer quelqu'un qui choisit le chemin de sa vie non pas en fonction de ses intérêts, mais en fonction de l'autre, il mérite vraiment toute notre reconnaissance.

Et puis Claire m'a fait passer un message. Si certains parmi vous se sentent des talents de comédiens ou de tragédiens, ils peuvent s'inscrire tout à l'heure

pour avoir des stages de formation professionnelle. Je décèle chez certains d'entre vous des talents réels !

Enfin, j'observe que nous ne pouvions pas rêver d'un meilleur secrétaire de séance que le Président du Théâtre des Champs-Élysées pour un tel débat !

Sans plus tarder, je demande à Axelle Fanyo et Florence Bourdon de bien vouloir nous délivrer ce lied de Schubert intitulé *Ganymed*.

*Axelle Fanyo, Soprano et Florence Bourdon, Harpiste interprètent,  
pour l'assemblée, Ganymed, de Franz Schubert*

(Applaudissements)

**M. le Président.** Merci, Mesdames.

### PRESENTATION DU PROJET D'AVIS

**M. le Président.** La parole est à Madame Gibault, rapporteure.

**Mme Gibault,** rapporteure. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers amis, je crois pouvoir le dire au nom de toute la section éducation, culture et communication du Conseil économique, social et environnemental, en écrivant ce rapport et ce projet d'avis, nous avons eu conscience que le combat pour donner une plus grande place à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, tout au long des études, des périodes professionnelles, de la maladie ou de l'enfermement, était un acte politique dans le sens le plus noble du terme : participer à un projet de société, réfléchir à ce qui donne du sens en profondeur à notre vie, mettre en place une formation continue à laquelle nous avons droit jusqu'à la fin, qui nous relie aux œuvres du passé, à celles du présent, et nous invite à nous considérer toujours en mouvement, en chemin, en perfectionnement même, et surtout, dans les moments les plus difficiles ; *«Les vivants veillant sur les morts et les morts, sur les vivants»*, comme l'écrivait Victor Hugo à propos des droits d'auteur.

Bien sûr, c'est avec mon expérience d'artiste sur le terrain que je me suis forgé des convictions, mais en écrivant ce projet d'avis, j'ai bénéficié de toutes les connaissances des membres et de l'administration de la section qui, dans leurs domaines respectifs, ont été précieux. Notre section éducation, culture et communication, a été créée seulement en 2010 ; la culture faisait auparavant partie de la section du cadre de vie. Il y a donc un progrès !

Mais si peu de conseillers sont issus du monde culturel ! Pourquoi ne pas nommer plus de membres venant du monde artistique, artistes ou managers, connaissant en profondeur les enjeux et les spécificités de leur secteur ?

Je lance ici un appel à toutes les instances de nomination des conseillers.

La section gagnerait en efficacité avec un rééquilibrage des différents secteurs qu'elle étudie : l'éducation, la culture, la communication, le sport. Mais je pourrais dire que cela vaut aussi pour d'autres instances républicaines.

Au tout début de notre travail, j'ai demandé à ce que nous n'entrions pas dans le débat : qui est un artiste ou qui ne l'est pas ? Et à partir de quel moment une œuvre est-elle une œuvre d'art ?

Qui sommes-nous pour en juger ? Il ne s'agit pas ici de parler de création artistique, mais seulement de transmission et de formation.

Par ailleurs, il est important de préciser que le choix du spectacle vivant - le théâtre, la danse, la musique, le cirque et les arts de la rue - correspondait à une volonté de se concentrer sur les disciplines débouchant sur des pratiques artistiques collectives favorisant tout au long de la vie un meilleur vivre ensemble, une synergie entre professionnels et amateurs, et des rencontres intergénérationnelles.

Avant de vous exposer les grands axes de ce projet d'avis, il n'est peut-être pas inutile de rappeler la distinction entre l'enseignement artistique qui se rapporte aux enseignements dispensés à l'école et l'éducation artistique qui se rapporte, elle, aux enseignements spécialisés proposés au sein des conservatoires et des écoles d'art.

Donc l'expression, l'éducation artistique et culturelle - l'EAC - comprend l'ensemble des propositions, des formations qui devraient constituer un parcours éducatif tout au long de la vie.

Si tout le monde reconnaît que le sport est indispensable - et il est populaire - l'enseignement artistique, qui est pourtant l'unique discipline permettant de réunir un apprentissage à la fois cérébral, sensible et corporel, ne concerne que 10 % des jeunes de la période scolaire.

Malgré les efforts de toutes sortes, l'éducation artistique spécialisée est presque inaccessible aux milieux modestes. Les inégalités d'accès à l'EAC sont encore criantes dans notre pays. Notre rapport s'est attaché à le mettre en évidence. Elles sont ainsi à la fois socioculturelles, territoriales et générationnelles. Elles constituent, avec le coût de la pratique artistique et de la fréquentation des œuvres, avec des stéréotypes sexistes affirmés, de vraies barrières pour la généralisation de l'EAC. Les pratiques culturelles restent en effet encore trop marquées par le capital culturel de chaque personne, notamment l'héritage familial et les diplômes.

Le rapport insiste également sur le fait que les initiatives dans les territoires dépendent de la volonté politique des élus et de la capacité financière des collectivités, ce qui crée des déséquilibres territoriaux.

Le manque de coordination reste encore flagrant entre les différents ministères concernés : culture, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, jeunesse, sport et vie associative, agriculture. Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements successifs déclarent l'éducation artistique et culturelle cause nationale et même priorité du quinquennat. On en est encore à identifier les moyens financiers, humains et matériels, selon la déclaration de

notre ministre de la Culture, lors de sa conférence de presse du 16 septembre dernier, et même à poser une définition commune de l'EAC.

Concernant les inégalités générationnelles, nous avons pu constater que le décalage entre les générations était aujourd'hui amplifié par l'outil numérique. Par ailleurs, non seulement le prix de l'éducation artistiques mais aussi la coordination entre les temps scolaire, extra-scolaire et périscolaire s'avèrent un véritable frein aux plus modestes. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013 constitue néanmoins un pas décisif et positif dans ce domaine.

Enfin, la corporéité inhérente aux disciplines artistiques sert malheureusement souvent de prétexte à des discriminations racistes, sexistes, qui ont en plus une influence sur le premier choix des élèves. Par exemple, il faut rappeler que là où les rôles sont pré-distribués (théâtre, danse, opéra), les femmes tiennent naturellement leur place. En revanche, dans le domaine de la musique instrumentale, où les rôles ne sont pas définis par le livret ou l'histoire, les recrutements sont défavorables aux femmes. Afin de remédier à ces injustices, nous avons obtenu que, dans certains orchestres, les concours se passent derrière un paravent. Quand il y a le paravent, la parité au poste de soliste est nettement rééquilibrée.

D'autre part, de nombreux enfants, par exemple ceux du Val Fourré ou des Tarterêts que j'ai rencontrés, pensent que l'EAC n'est pas pour eux, ayant du mal à s'identifier aux personnalités du monde culturel actuel. On remarquera, en effet, que l'on n'a pas encore vu beaucoup de danseuse étoile, ni de chef d'orchestre, ni de grand soliste issu de la diversité dans les grandes institutions françaises.

J'ai ainsi souvent entendu de la part de ces adolescents : « *Madame, pourquoi il n'y a pas de noir ni d'arabe dans votre orchestre ?* » Question abrupte, mais légitime qui m'a permis de leur expliquer certaines formes de déterminisme socioculturel contre lesquelles il faut lutter et d'examiner avec eux quels outils nous avons à notre disposition afin que la situation change.

Ces exemples, que j'ai pu constater sur le terrain, me persuadent que si des événements culturels n'ont pas lieu d'abord à l'intérieur des lycées et collèges, l'EAC restera abstraite et ces adolescents continueront à s'en sentir exclus.

Ce n'est qu'après les avoir rencontrés *in situ*, après avoir créé des liens, qu'ils accepteront de venir dans une grande institution culturelle. Il faut donc que les artistes puissent intervenir davantage et prennent plus de leur temps pour aller à leur rencontre ; cela doit être initié par les institutions culturelles en premier lieu.

La mise en évidence de ces inégalités par notre rapport et les exemples concrets rencontrés nous ont amenés à formuler un certain nombre de préconisations. Il est apparu indispensable de développer la pratique artistique tout au long de la vie pour tous et sur tous les territoires. Cette pratique artistique démontre effectivement toutes ses vertus de médiation et de remédiation pour l'éveil de l'enfant en crèche, le renforcement du lien social au sein du monde du travail, la réinsertion au sein des prisons, la reconstruction et la dignité de la

personne au sein des hôpitaux et des établissements pour personnes âgées ou dépendantes.

Au cœur du système éducatif, la pratique artistique viendrait équilibrer et compléter l'enseignement de l'histoire des arts.

Par ailleurs, au moment où l'accent est mis sur l'accessibilité aux ressources de documentation numérique, dont l'intérêt ne reste plus à démontrer et qui permet d'accéder massivement à de nouvelles pratiques culturelles, nous souhaitons insister sur la nécessité de la pratique artistique, le numérique comportant un risque d'appauvrissement sensoriel puisqu'il ne sollicite pas la corporéité des intervenants.

Au contraire, l'EAC, par la pratique, fait évoluer la richesse du langage, la psychomotricité, développe la finesse de l'audition, la souplesse du corps et plus encore, l'écoute des autres, la maîtrise de son corps et de ses émotions.

Développer l'EAC tout au long de la vie ne sera possible qu'en améliorant la complémentarité de l'ensemble des acteurs de l'EAC, en formant les intervenants (qu'ils soient enseignants, artistes ou amateurs).

Enfin, dynamiser l'éducation populaire comme outil de transformation des territoires et de la société est également un axe fondamental des préconisations du projet d'avis. La base de tous nos publics - pour la danse, le théâtre et la musique - n'est-elle pas le grand vivier des amateurs ? L'amatorat, à ne pas confondre avec l'amateurisme, est l'une des clés de la dynamisation du développement culturel et du renouvellement des publics, dont les salles de concert de musique classique ont particulièrement besoin.

Mais la synergie est compliquée et mal définie entre amateurs et professionnels, entre bénévoles et salariés, et ce particulièrement pour les jeunes artistes en fin de formation qui auraient besoin de stage de professionnalisation, et également avec les associations d'amateurs qui ont besoin d'être soutenues et encadrées par des professionnels.

Les conventions collectives des grandes institutions culturelles le permettent rarement. Les syndicats ont raison d'être vigilants sur ce sujet, en demandant des définitions pertinentes du rôle des uns et des autres et des cadres juridiques appropriés.

Enfin, l'Union européenne intervient en complément de l'action des États dans le champ culturel. Elle fait du respect et de la promotion de la diversité culturelle un principe moteur de la construction européenne.

Le Conseil économique, social et environnemental recommande de promouvoir la mobilité des étudiants des filières artistiques et de donner une place à l'EAC dans tous les programmes de mobilité européens (Comenius, Erasmus, Leonardo, Grundtvig).

Au sein de nos enseignements, la reconnaissance de la diversité culturelle européenne n'est peut-être plus suffisante. Elle doit s'élargir à toutes les cultures présentes dorénavant sur nos territoires.

Ouverte sur l'Europe et le monde, la France doit se donner les moyens de construire un ambitieux et innovant projet de développement culturel, au sein



duquel l'EAC doit permettre l'interaction entre une création artistique foisonnante, exigeante, et aussi un large public.

L'éducation artistique doit être un moyen de dépasser les inégalités socioculturelles, territoriales, générationnelles, et de favoriser une véritable mixité sociale. L'EAC n'est pas un luxe qui vient après le nécessaire. Accéder à la joie, à l'émotion donnée par une suite de Bach, un lied de Schubert, une symphonie de Berlioz, une chorégraphie de Jiri Kylian ou une représentation théâtrale de Shakespeare, peut et doit être à la portée de tous. C'est un choix politique.

Dans nos démocraties, ne l'oublions pas, l'état culturel de la personne est le soubassement des événements historiques.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci Madame la rapporteure.

**Mme Gibault.** M. le Président, Chers collègues, je vous propose maintenant d'écouter Ingrid Schoenlaub au violoncelle.

**M. le Président.** Elle va nous interpréter une *Gigue de la troisième suite pour violoncelle seul* de Johann Sebastian Bach. Madame Ingrid Schoenlaub est soliste, concertiste. Elle est souvent au croisement des arts pour essayer d'accompagner les artistes dans leur création. Nous sommes très heureux de l'écouter.

*Ingrid Schoenlaub, violoncelliste,  
interprète, pour l'assemblée,  
une Gigue de la 3<sup>ème</sup> suite, de Johann Sebastian Bach.*

*(Applaudissements)*

**M. le président.**- Merci, Madame.

#### **INTERVENTION DE ROBIN RENUCCI, RÉCITANT**

**M. le Président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant entendre Robin Renucci, que j'invite à prendre place à la tribune.

M. Renucci, vous avez la parole.

**M. Renucci.** Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillers, Chers amis, Chère Claire Gibault,

Permettez-moi de vous dire d'abord combien je suis sensible à la demande qui m'est faite de prendre la parole aujourd'hui devant vous, à l'occasion de la publication de votre rapport et de votre projet d'avis : *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.*

Je vous remercie d'avoir pensé à moi pour apporter quelques réflexions et un regard peut-être un peu différent, non sur le rapport lui-même - de nombreux experts le feront sans aucun doute bien mieux que je ne pourrais le faire - mais sur la question générale de l'éducation artistique et culturelle qui me préoccupe depuis fort longtemps.

Dois-je vous avouer que j'ai un peu hésité avant d'accepter votre invitation ?

C'est que la place d'un comédien se trouve principalement sur les plateaux, dans les salles de répétitions, dans les lieux de formation et de transmission, auprès des publics... plutôt qu'à la tribune d'une institution, aussi prestigieuse soit-elle.

Nous n'avons pas vocation, nous autres artistes, à donner la moindre leçon, à affirmer une quelconque vérité, pas plus qu'à servir de caution artistique ou intellectuelle à tel ou tel projet de communication politique ou institutionnelle.

Je me garde donc de moi-même...

Et pourtant... Ce que le comédien hésite à faire, le citoyen se sent tenu de l'accomplir.

Si j'ai accepté de vous rejoindre aujourd'hui, c'est pour vous dire les raisons de mon engagement, pour partager quelques réflexions, mais aussi pour alerter, en toute franchise, sur certaines difficultés qui me semblent perturber actuellement nombre d'acteurs de l'éducation artistique et culturelle (votre rapport y fait allusion).

Je veux préciser que mes propos sont nourris de nombreux échanges, notamment avec mes amis : Bernard Stiegler, philosophe ; Philippe Meirieu, éminent pédagogue ; Jean-Gabriel Carasso, militant et auteur de nombreux ouvrages sur l'éducation artistique et culturelle. Enfin, je sais ce que je dois au collectif « *Pour l'éducation, par l'art* » que nous avons constitué l'année dernière afin de participer au débat sur la mise en place du « *Plan national d'éducation artistique et culturelle* » annoncé par le Président de la République, devenu, depuis la semaine dernière... le « *Grand projet* » présenté par la ministre de la Culture et de la communication.

Dans toutes mes activités je tente, avant tout, d'être fidèle à cet « *héritage sans testament* » que nous ont laissé nos prédécesseurs Jacques Copeau, Charles Dullin, Jean Vilar, Antoine Vitez et tant d'autres... À savoir : donner du sens à notre travail artistique, l'inscrire dans une préoccupation citoyenne, répondre aux enjeux du moment et préparer, autant qu'il est possible, un avenir à nos enfants.

Je m'inscris dans leur histoire, dans le sillon tracé par Conseil national de la Résistance, derrière les pionniers de la décentralisation théâtrale et ceux de l'éducation populaire qui ont façonné la France de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle en la dotant de très nombreux équipements culturels et institutions artistiques, sur l'ensemble des territoires.

Avec eux, derrière eux, j'essaie de prendre ma part du travail collectif pour une culture de « l'élévation », et pour un partage le plus large possible de la parole symbolique : deux éléments qui me paraissent aujourd'hui essentiels.

Nous vivons, vous le savez bien, une mutation anthropologique considérable, une « *grande métamorphose* » comme le dit Edgar Morin, qui va bien au-delà de la simple « crise » de nos systèmes économiques.

La mondialisation, le numérique, les nouvelles technologies de la communication, l'impérialisme du marché et son corollaire le mercantilisme, l'individualisme et son envers : le communautarisme, la barbarie renaissante, les conflits religieux... toutes ces évolutions ont des implications économiques, sociales et environnementales considérables que vous traitez ici.

Elles s'accompagnent d'un immense combat culturel que certains d'entre nous ont appelé « *la bataille de l'imaginaire* », termes que vous reprenez également dans votre rapport.

Il ne s'agit pas seulement d'une bataille (oh ! combien importante) pour « *l'exception culturelle* » conçue comme préservation de l'identité des peuples et de leur capacité à s'exprimer, mais plus profondément de l'opposition féroce entre le signe et le symbole, entre l'injonction et la liberté d'interprétation, entre le silence et la parole...

Chacun d'entre nous - et les enfants plus que les autres - est désormais une « cible », prié de laisser au vestiaire toute singularité, tout désir authentique, toute velléité d'expression et de création véritable. Dans le monde de la publicité et du marketing, ailleurs dans celui des fondamentalismes religieux, le signe est dominant qui veut nous imposer une vision unique du monde et nous contraindre aux comportements moutonniers du consommateur (de biens, de services, d'idées, d'imaginaires...).

C'est dans ce contexte général de lutte contre les marchands de « *temps de cerveau disponible* » que se situe notre espérance dans l'éducation artistique et culturelle, c'est-à-dire pour une véritable découverte, puis une appropriation du mode symbolique que constituent précisément l'art et la culture, la création esthétique et sa fréquentation.

Faut-il préciser que nous ne parlons pas seulement d'un aménagement marginal de notre système éducatif (quelques minutes d'atelier artistique en fin de journée, pour se détendre ou récupérer des élèves qui décrochent) ni d'une approche strictement disciplinaire telle l'Histoire des arts (pour laquelle j'ai le plus grand respect, mais enfin... l'histoire de la natation n'a jamais appris à nager à personne).

Nous ne parlons pas uniquement d'un développement nécessaire de la fréquentation des institutions culturelles (combien d'enfants « touchés » ?), ni même de la réduction des « *inégalités d'accès à la culture* », qu'elles soient sociales ou géographiques.

Tous ces objectifs ont leur noblesse...

Mais l'éducation artistique et culturelle, telle que nous l'envisageons, répond à mes yeux à des enjeux plus importants encore.

Il s'agit d'un élément fondamental de "l'individuation" et de la socialisation de nos enfants, c'est-à-dire de la construction des individus et de la société, à travers des pratiques artistiques, symboliques, sensibles...

Il s'agit de permettre à chacun de construire sa "singulière dignité", notamment, par une authentique pratique de sa propre "langue".

"La parole authentique nous importe plus que le discours", écrivait Jacques Lecoq, grand maître du théâtre.

Cet enjeu est le véritable moteur de mon engagement, (comme celui de très nombreux artistes, enseignants, éducateurs, élus... qui travaillent dans ce domaine depuis fort longtemps).

Je me réjouis donc du fait que :

- le Président de la République ait inscrit cette dimension dans son programme (c'est sa 44e proposition ! ) ;
- la loi sur la refondation de l'Ecole de la République indique désormais la nécessité de « *parcours artistiques et culturels* » obligatoires au cours de la scolarité ;
- le ministère de la Culture et de la communication ait fortement intégré ces préoccupations au point d'en faire le grand projet du quinquennat... ;
- de nombreuses collectivités territoriales se soient engagées sur ce thème.

Et, enfin, je me réjouis que le Conseil économique, social et environnemental se soit, lui aussi, emparé de ce sujet pour apporter, une fois de plus, ses analyses et ses propositions.

Tous ces éléments laissent espérer une évolution majeure dans notre pays, qui verrait se rejoindre, enfin, les préoccupations de la création artistique, de la transmission, de la formation et de l'éducation populaire ; quatre axes complémentaires que nous avons définis comme programme pour les Tréteaux de France et que nous mettons en œuvre, au quotidien.

Mais voilà... Derrière les mots, les réalités sont souvent complexes et parfois troublantes.

Il y a d'abord la question des mots... Les interprétations de l'art, de la culture, de "l'éducation artistique et culturelle" sont presque aussi nombreuses que ceux qui emploient ces termes. Education, enseignements, enseignements spécialisés...

Je me garderai d'entrer ici dans la querelle des définitions, mais je voudrais insister sur une conception qui semble faire consensus : « *l'éducation artistique et culturelle* » que nous appelons de nos vœux, est avant tout un processus éducatif, un « *parcours d'élévation* » qui associe une pratique de l'art, une confrontation aux œuvres et une réflexion permettant une appropriation de ces expériences.

Faire, éprouver, réfléchir... sont trois éléments indissociables, quel que soit le contexte de sa mise en œuvre. Cette trilogie est essentielle.

Nous sommes donc loin de la seule «consommation culturelle» qui ne fait, en vérité, que «consumer» nos enfants au lieu de leur permettre de «croître» et de s'élever.

Pour que cette conception ambitieuse devienne réalité, pour que notre pays connaisse une avancée décisive et durable, plusieurs conditions me semblent nécessaires - vous en évoquez certaines dans votre rapport - sur lesquelles je me permettrais d'insister brièvement.

Trois points me préoccupent particulièrement aujourd'hui : l'école, la formation, la vie associative.

D'abord l'école.

Si l'éducation artistique et culturelle peut et doit avoir lieu « *tout au long de la vie* » comme vous l'indiquez, l'école demeure incontournable, essentielle, primordiale. On peut imaginer bien des actions en dehors ou à la périphérie de l'école, notamment dans le champ de l'éducation populaire... mais une véritable « *éducation par l'art* », qui ne serait pas seulement une « *éducation à l'art* », passe inévitablement par une inscription dans le temps et l'espace scolaires.

De la maternelle à l'université, et jusqu'à la formation des enseignants, c'est tout le système scolaire qui doit être mobilisé, durablement, par une pédagogie nouvelle, ouverte, active, intégrant à chaque étape de la scolarité un ou plusieurs véritables projets artistiques qui fonderont, à terme, le « parcours » attendu.

Or, nous voyons bien que les résistances sont encore fortes, que les conceptions conservatrices sont à l'œuvre, que les traditions « disciplinaires » ont la peau dure et que la tendance à minorer l'éducation artistique (au sens où nous venons de la définir) continue à dominer les esprits.

Le « *parcours artistique et culturel* », s'il intègre les enseignements traditionnels de musique et d'arts plastiques, sera principalement développé dans le péri et l'extra-scolaire. Le plus souvent, il ne sera pas intégré à la scolarité, ne sera pas « validé » dans les cursus et risque donc de rester au mieux marginal, au pire inexistant ou superficiel.

Nous espérons vraiment que l'éducation artistique et culturelle s'inscrira prochainement dans le temps et dans l'espace scolaire, au sein même des programmes et des établissements, pour que ces pratiques irriguent et transforment les pédagogies traditionnelles.

Sur ce point, il me semble que bien du chemin reste à accomplir.

Ma seconde préoccupation porte sur la formation, initiale et continue, de tous les acteurs : enseignants, artistes intervenants, médiateurs, chefs d'établissements, responsables culturels, élus...

Comme vous l'indiquez dans votre rapport, la formation initiale est « *quasi inexistante* » et la formation continue « *fort peu développée* ». Les moyens qui avaient été consacrés aux actions de formation depuis les années 80, dans les formations institutionnelles (Plan académiques, Pôles régionaux de ressources, Universités d'été...) comme dans celles proposées par diverses associations spécialisées, ont été fortement réduits ces dernières années.

Or, sans éducateurs, pas d'éducation !

Il serait paradoxal de prétendre développer ce secteur sans donner une priorité absolue à la formation de tous : aux jeunes enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'enseignement, dans les formations continues, dans les écoles d'art et la formation permanente des artistes...

C'est pourquoi nous plaçons avec force pour que le parcours d'éducation artistique et culturel fasse partie de la formation des enseignants. Pas seulement sous forme de quelques heures théoriques, mais comme véritable expérience sensible. Quand ils auront vécu eux-mêmes un "parcours artistique et culturel", les jeunes enseignants seront évidemment beaucoup mieux armés pour concevoir et conduire ceux de leurs élèves.

Le ministère de la Culture semble mobilisé sur ce point.

Il faut espérer que celui de l'Éducation nationale et celui de la Recherche et des universités s'engagent également dans ce sens.

Enfin, la formation, c'est aussi la transmission d'une longue expérience menée par plusieurs générations d'artistes et d'éducateurs, portée notamment par des associations qui travaillent dans divers secteurs : le théâtre, la danse, le cinéma, la musique... Ces associations, qui sont à l'initiative de très nombreux projets, rassemblent des énergies, mobilisent des savoirs et des savoir-faire, contribuent à l'innovation comme à la mémoire, participent pour une grande part à la formation des enseignants, des animateurs, des médiateurs...

Elles sont le creuset de très nombreux engagements.

J'en suis, moi-même, un exemple parmi de nombreux autres !

Vous indiquez dans votre rapport combien elles sont trop souvent malmenées, peu considérées... Je partage ce point de vue.

Nous avons quelques exemples très récents de réductions brutales de crédits, annoncés subrepticement au cœur de l'été, qui indiquent, au-delà des difficultés budgétaires du moment que chacun peut comprendre, un véritable désengagement sur le fond, principalement du ministère de l'Éducation nationale.

Cette situation est paradoxale, contradictoire avec les discours, et, à vrai dire, totalement incompréhensible. Je me réjouis donc de votre prise de position sur ce point et vous invite à insister sur le rôle souvent irremplaçable que jouent les associations dans leur diversité.

Voilà... Il y aurait à dire sur bien d'autres aspects : la recherche, l'évaluation, le dialogue avec les Collectivités territoriales, le statut des artistes intermittents, la dimension internationale... et bien entendu la question sensible des budgets, sans lesquels toute perspective de développement véritable relève de l'incantation !

De très nombreuses occasions de débat sur ce thème nous seront, sans doute, offerts dans les mois qui viennent, tant le thème de "l'éducation artistique et culturelle" fait désormais partie du débat public.

Votre rapport ajoute à la compréhension collective du sujet.

Merci donc pour votre travail. Merci, chère Claire Gibault, pour votre engagement opiniâtre sur ce thème qui nous rassemble.

Et si certains doutent encore de l'importance de ce projet, je rappellerai ces quelques mots du poète, René Char : *“Il n’y a que deux conduites avec la vie : ou on la rêve ou on l’accomplit.”*

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci cher Robin.

## **DISCUSSION GÉNÉRALE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Brishoual, du groupe des personnalités qualifiées, au nom du groupe de l'UNSA.

### ***UNSA - Mme Brishoual***

**Mme Brishoual.** Bonjour Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers, chère Claire, l'UNSA votera ce projet d'avis dont elle partage les constats et les préconisations. Son originalité réside dans le fait qu'il traite de l'éducation artistique et culturelle dans sa composante spectacle vivant, non seulement dans son articulation avec la vie scolaire mais aussi dans son organisation et son prolongement tout au long de la vie.

L'UNSA réaffirme que l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité, mise en œuvre dans le cadre de politiques publiques concertées est fondamentale pour l'enrichissement personnel de chacun et pour une incitation à une pratique ultérieure. Elle favorise entre autres le développement de la curiosité, du sens critique et la découverte de l'autre en luttant contre la reproduction cloisonnée des élites par l'acquisition de connaissances, la confrontation avec les œuvres et la pratique.

Sur ce sujet largement débattu aujourd'hui, l'UNSA souhaite mettre l'accent sur quelques points à améliorer afin de conforter, développer et généraliser l'éducation artistique et culturelle de façon ambitieuse dans le milieu scolaire.

L'apprentissage par l'art est un facteur d'efficacité en rendant plus concret certains enseignements permettant de relativiser la hiérarchie des disciplines.

Un projet d'éducation artistique et culturelle à l'école sera d'autant plus réussi que l'articulation entre professionnels et enseignants sera bonne, qu'enseignants et intervenants seront reconnus et valorisés, que sera dispensée une formation initiale et continue adaptée à leurs besoins et partagée.

L'insécurité juridique et statutaire des artistes intervenant dans ce cadre constitue un frein important au développement des actions culturelles.

Concernant l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, il reste tout à faire à commencer par l'extension des règles spécifiques de l'Unedic applicables aux intermittents du spectacle, aux autres lieux de vie.

Dans une société où l'expression orale et l'image ont pris une place prépondérante, l'éducation artistique et culturelle au-delà de la scolarité est devenue essentielle afin que chaque individu trouve sa place en tant que citoyen. D'autre part, la pratique d'activités culturelles collectives dans l'entreprise est facteur de cohésion sociale dans l'entreprise et participe du mieux-être au travail.

L'UNSA attend de la réforme sur les rythmes scolaires et autres décrets en cours de préparation, la mise en place de solutions adaptées au profit de l'éducation artistique et culturelle qui pourraient être déclinées tout au long de la vie.

L'UNSA insiste sur la nécessité d'une coordination transversale de l'ensemble des acteurs de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'un plan territorial allant plus loin que des accords bilatéraux entre ministères afin que les projets mis en œuvre soient complémentaires- et non concurrentiels ou juxtaposés - pour une meilleure efficacité, y compris financière.

L'UNSA souligne que la réussite, la vitalité, l'essor et la pérennité des projets culturels passent aussi par un financement pluriannuel, la mise à disposition de locaux et de matériel et l'organisation de la communication et de la promotion, facteur de développement de l'emploi dans les secteurs culturel et d'éducation populaire.

Dans ce contexte, l'amatorat doit pouvoir prendre toute sa place, être considéré et valorisé à sa juste valeur en trouvant un équilibre entre les pratiques amateurs et professionnelles afin qu'il y ait complémentarité et non concurrence.

L'UNSA votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Peres, au nom du groupe de la CGT-FO.

***CGT-FO : M. Peres***

**M. Peres.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, renforcer l'éducation artistique, y compris l'expérience des arts et la collaboration avec des artistes, est un engagement nécessaire si nous voulons lutter contre les stéréotypes et promouvoir la diversité. Mais, nul ne peut ignorer les innombrables obstacles à l'accès de la culture en général et à la pratique artistique en particulier.

Faire de la culture un bien collectif accessible à tous quel que soit son origine, son milieu social, sa zone de résidence et son capital économique est un engagement que nous partageons et soutenons. Or, face aux restrictions budgétaires, aux politiques d'austérité généralisée, force est de constater que la culture pour tous n'est pas un choix prioritaire, plus encore dans un contexte où les municipalités et les régions doivent elles-mêmes absorber des charges plus



importantes. Aussi le groupe FO considère que le projet d'avis aurait dû porter sur les moyens de mise en œuvre et les sources de financement pour appuyer les préconisations.

FO réaffirme ici une nouvelle fois son opposition aux projets éducatifs territoriaux dont certains des objectifs sont repris dans le projet d'avis pour illustrer les préconisations. Nous demeurons critiques à l'égard d'une ambition pédagogique basée sur un socle commun des connaissances et des compétences. Si le parcours EAC peut selon le rapporteur redonner du sens au terme « culture », du socle commun de compétences, ce dernier reste pour nous une mauvaise réponse à la refondation de l'école de la République. Une orientation qui risque fort de conduire à l'affaiblissement du contenu disciplinaire de l'enseignement en général et artistique en particulier.

Pour FO, l'éducation artistique et culturelle doit se dérouler prioritairement sur le temps scolaire afin de s'assurer que l'éducation artistique et culturelle profite bien au plus grand nombre.

Enfin, FO rappelle qu'il est vain d'espérer une réelle démocratisation, un enseignement destiné à tous et toutes sans s'appuyer sur l'école et ses enseignants. Aussi est-il urgent de réaffirmer d'emblée que l'enseignement scolaire par son caractère obligatoire est le pilier de l'éducation artistique pour tous et toutes.

De la même façon, FO reste sceptique sur la création d'instances de coordination ou de missions interministérielles alors que dans le même temps les DRAC sont conduites à confirmer l'arrêt des subventions pour les options facultatives artistiques.

FO regrette que le rôle joué par les conservatoires n'ait pas été suffisamment examiné. L'exemple des conservatoires engagés dans l'ouverture à la culture pour tous, comme celui de Gennevilliers, aurait mérité d'être approfondi.

Malgré ces points de désaccords, FO veut appuyer toutefois l'effort du rapporteur pour renforcer et conserver un pilotage national de ces politiques culturelles. Il partage également ses propositions en faveur d'un renforcement de l'intervention des services publics pour réduire les disparités d'accès sur l'ensemble du territoire.

Il se félicite enfin que la création artistique numérique soit davantage reconnue, notamment dans le cadre scolaire.

Parce que FO est attachée au développement de la culture et bien que ce rapport puisse paraître incomplet, le groupe FO votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Madame Bel, au nom du groupe des entreprises.

***Entreprises : Mme Bel***

**Mme Bel.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, chers collègues, le présent projet d'avis est le premier de la mandature à traiter de la culture, au sortir de cinq avis sur l'enseignement et la formation examinés par la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

Le début des échanges ne fût pas aisé ; nous n'avions pas les mêmes buts énoncés et ce qui était pour vous une évidence ne l'était pas à nos yeux. Le groupe des entreprises est favorable à une démocratisation de l'enseignement artistique et culturel, et ce dès le plus jeune âge, jusqu'au lycée car il est clair que ceux qui ont eu accès notamment s'agissant de la musique développent des facultés qui sont de l'ordre de la rigueur, du rythme et de l'écoute qui sont des éléments facilitateurs à l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

Se plaçant du point de vue des entreprises lors des débats en section, notre groupe a refusé que l'éducation artistique et culturelle fasse l'objet de négociations entre partenaires sociaux considérant qu'il ne leur appartenait pas de régler en la matière. Nous sommes heureux d'avoir été suivis.

Si le rôle des comités d'entreprise est prépondérant en la matière, nous estimons que sur un tel sujet, il faut privilégier le volontarisme du chef d'entreprise qui s'implique à titre personnel entraînant ainsi de nombreux salariés dans cet élan dynamique. Cette implication prend notamment la forme de mécénat, qui a concerné près de 40 000 entreprises en 2012 pour un budget de 1,9 Md€, ce qui est loin d'être négligeable.

La musique apparaît comme le domaine le plus soutenu car elle véhicule des valeurs chères au monde de l'entreprise : cohésion, esprit d'équipe, travail harmonieux. À ceux qui seraient tentés de dire que le mécénat d'entreprise dans le domaine de la culture est un acte intéressé, car les retombées pour l'entreprise en termes d'images dans un territoire peuvent être importantes, le groupe des entreprises répond par l'affirmative.

De surcroît comme vous le dites dans votre rapport, Madame la rapporteure, alors que les financements publics se tarissent, le mécénat apparaît crucial pour la multiplication et le soutien des initiatives d'éducation artistique et culturelle. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'action à venir des entreprises dans le domaine de la culture.

Le groupe des entreprises votera positivement le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

*(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Soubie, secrétaire de séance, le remplace à la Présidence de séance)*

**M. le Président.** La parole est à M. Aschieri, du groupe des personnalités qualifiées.

*Personnalités qualifiées : M. Aschieri*

**M. Aschieri.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, le week-end dernier s'est tenu dans une petite ville de Provence, pas très loin de chez moi, un festival de musique à l'initiative de la Fondation de l'Abbé Pierre, dont le titre était : *C'est pas du luxe*. Si j'en parle, c'est que ce titre m'a frappé car il entre en résonance avec l'idée force du projet d'avis dont nous débattons.

La culture et l'art ne sont ni un supplément d'âme ni un superflu dont on pourrait se passer si l'on ne dispose pas de l'essentiel. Ils sont au contraire une composante indispensable de ce développement humain auquel chacun a droit, quel que soit son sexe, son âge, son origine, ses revenus, sa résidence, sa formation, etc. Ils sont un des éléments incontournables d'une société inclusive, accueillante à tous, capable de concilier diversité et valeurs communes. Et comme l'a suggéré Claire Gibault dans son introduction, ils doivent trouver toute leur place dans nos débats.

Avec ce projet d'avis notre assemblée poursuit dans une approche des questions de culture et d'éducation fondée sur la lutte contre les inégalités et la volonté d'assurer à tous le droit à accéder non seulement aux savoirs mais également au sensible. L'un des mérites du rapport et du projet d'avis est selon moi de pointer, d'analyser ces inégalités qu'elles soient sociales, territoriales, d'âge, de genre, de santé et de nous conduire vers des terrains rarement explorés lorsque l'on parle de culture : hôpital, prison, maison de retraite.

Dépasser les déterminismes et assurer partout et à tous l'accès aux œuvres, mais aussi à la pratique artistique dans le domaine du spectacle vivant, impliquent des politiques publiques volontaristes et coordonnées, dotées de moyens pérennes articulant le rôle indispensable de l'État et celui des collectivités. Cela implique de réaffirmer, dans ce domaine, la place centrale de l'école depuis la maternelle jusqu'à l'université. Cela nécessite de s'occuper de la formation, aussi bien des enseignants que des artistes, et de se donner les moyens d'une collaboration entre eux qui respecte la spécificité de chacun.

Cela passe nécessairement par la réaffirmation et la revalorisation du rôle de l'éducation populaire et de ces innombrables associations qui font vivre sur le terrain les pratiques amateurs. Ces orientations constituent la trame du projet d'avis qui nous est proposé ; au-delà des insatisfactions que tout avis de ce type peut laisser subsister c'est ce qui, selon moi, en fait sa richesse. C'est pourquoi, et en remerciant Claire Gibault pour son travail, et j'ose dire son impertinence, je voterai en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Gard, du groupe des personnalités qualifiées.

*Personnalités qualifiées - Mme Gard*

**Mme Gard.** Monsieur le Président, Chers collègues, un grand merci, chère Claire, pour cet important travail sur l'enseignement artistique et culturel. Comme toi, je suis convaincue que l'accès à la culture et à la pratique artistique pour tous est essentiel au vivre ensemble dans notre société. Beaucoup considèrent que l'accès à la culture est un plus qui vient après les produits de première nécessité, mais pour Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, l'accès à la culture pour les personnes qui, comme lui, ont connu la misère est un produit de première nécessité.

Un jour, on lui demandait de dédicacer un livre de poésie. Il écrivit alors sur le livre *« je suis jaloux. »* Devant l'air étonné de la personne, il précisa sa pensée : *« je suis jaloux de tous ceux qui, dès leur jeune âge, ont pu découvrir la musique de Mozart ou d'autres la poésie car moi, je n'ai rien pu faire. C'est pourquoi, toute ma vie, j'ai voulu que les enfants apprennent, connaissent l'art, la poésie, la beauté, pour avoir plus tard un esprit clair, un langage compréhensif. »* Il ajoutait *« les plus pauvres n'ont pas la jalousie des riches ; c'est l'ignorance qui les rend jaloux, ils souffrent de l'ignorance dans laquelle on les a maintenus. »*

Ces paroles justifient amplement la volonté affirmée dans le projet d'avis d'une démocratisation de l'éducation culturelle. Cependant, autant nous devons veiller à ce que l'éducation artistique et culturelle ne reste pas l'apanage de privilégiés, autant je trouverais réducteur que l'on en arrive à considérer la culture comme un moyen de lutter contre les inégalités sociales. L'accès à la culture comme droit à l'élévation tout au long de sa vie, selon la belle formule de M. Bernard Stiegler, ne peut être que voulue pour tous, indépendamment des conditions sociales, car la culture, l'art, la beauté, la spiritualité sont constitutifs de l'être humain, ce qui a une conséquence : tout être humain, quel qu'il soit, doit pouvoir non seulement s'enrichir de la culture, de l'art, de la beauté, de la spiritualité, mais il a la capacité et même la vocation de les enrichir, même le plus pauvre, même le plus exclu.

Ainsi, reconsidérer la place de l'art et de la culture dans notre société comme le préconise le projet d'avis suppose expressément que l'on reconnaisse et que l'on favorise le plus que peuvent leur apporter les personnes et les populations les plus démunies de tout. C'est cela aussi, la démocratisation de l'art et de la culture. Je voterai donc ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Houbairi, au nom du groupe de la CFDT.

***CFDT - Mme Houbairi***

**Mme Houbairi.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, la culture est un bien commun, un espace de rencontres, d'échanges et d'épanouissement individuel et collectif.

Fortes de cette conviction, la rapporteure, et la section avec elle, veulent insister sur l'importance de l'accès de tous à la culture et à l'art. Dans l'histoire de notre pays, l'action de l'État a longtemps été prépondérante, même s'il n'a jamais réellement consacré 1% de son budget à la culture.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales investissent de plus en plus le champ de la culture et développent, souvent en partenariat avec les services déconcentrés de l'État, un travail de proximité. Pour autant, les inégalités dans les pratiques culturelles subsistent. Non seulement les politiques publiques ne parviennent pas réellement à corriger les inégalités sociales, mais parfois, elles contribuent à leur corps défendant à les renforcer.

Dans ces conditions, le projet d'avis pose à juste titre le défi de l'accès de tous à l'éducation artistique et culturelle et préconise la mise en place d'une politique nationale à cette fin. Les vertus de l'éducation artistique et culturelle sont considérables, notamment car elle contribue à la construction de la personnalité. Nous n'avons pas l'illusion de penser qu'un avis à lui seul puisse suffire, mais pour la CFDT, les préconisations sont cohérentes et mériteraient d'être prises en compte par les pouvoirs publics.

La première préconisation du projet d'avis consiste à faire de l'éducation artistique et culturelle un élément essentiel du système éducatif. La CFDT approuve cette orientation, qui prend un sens particulier au moment où la loi pour la refondation de l'école introduit la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle. En effet, l'éducation artistique et culturelle doit faire partie du socle commun de compétences et s'inscrire dans un parcours en articulation avec les différents temps de l'enfant dans et hors de l'école.

Dans ce cadre, les partenariats à promouvoir au niveau du territoire concerné, en lien avec la réforme des rythmes scolaires, constituent un autre enjeu majeur. Ces questions croisent celles des partenariats qu'il convient de conforter avec les secteurs associatifs, notamment celui de l'éducation populaire. Au final, la diversité des acteurs concernés par la mise en œuvre opérationnelle d'une politique d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie pose avec acuité la question de la gouvernance territoriale qui aurait mérité d'être un peu plus travaillée.

Ce projet d'avis est le premier de la section sur les questions d'art et de culture. Il en appelle nécessairement d'autres. La CFDT se félicite que ce champ de réflexion soit ainsi à nouveau traité par notre assemblée et votera donc le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Delage, au nom du groupe de la CFE-CGC.

*CFE-CGC - M. Delage*

**M. Delage.** Au nom de mon groupe CFE-CGC, je remercie Claire pour ces instants précieux que l'on a vécus avant de pouvoir nous exprimer sur le projet d'avis.

Le spectacle vivant participe au rayonnement de la France et à son attractivité touristique. C'est pourquoi, comme le souligne la rapporteure, on ne peut que regretter des inégalités d'accès à l'éducation artistique et culturelle. L'école, de par son universalité - quels que soient son capital culturel, son lieu de résidence, son sexe, son statut - est le meilleur vecteur pour lutter contre ces inégalités.

La CFCE-CGC partage les préconisations visant à donner au spectacle vivant toute sa place tout au long de la scolarité. Sur la construction de lieux dévolus au spectacle vivant au sein de chaque nouveau collège et lycée, elle estime toutefois qu'une polyvalence dans l'utilisation de ces lieux devrait être privilégiée. Cela permettrait la conciliation entre développement de l'éducation artistique et culturelle et finances des collectivités territoriales.

La formation des intervenants en milieu scolaire et, au premier chef, les enseignants, est le corollaire indispensable à cette généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Touchant les professionnels du spectacle, il conviendra d'associer aussi les partenaires sociaux des branches concernées. L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie ne s'arrête pas aux portes de l'école ; elle concerne aussi d'autres lieux de vie.

Au sein des entreprises, sauf peut-être celles dotées de fondations ou inscrites dans une démarche de mécénat, les activités culturelles relèvent des comités d'entreprise au travers du budget des activités sociales et culturelles.

Le projet d'avis souligne le manque de moyens financiers. Nous ne pouvons qu'y souscrire.

De même, nous souscrivons à la préconisation d'une mutualisation des moyens au niveau territorial permettant aux salariés des TPE/PME de bénéficier d'activités sociales et culturelles.

Si la pratique artistique n'est, certes, pas au centre des politiques des CE, à travers l'organisation de sorties ou d'achat de billets, ils soutiennent néanmoins le spectacle vivant. La profusion des acteurs démontre la richesse et la vigueur de la culture dans notre pays. S'il nous paraîtrait contre-productif de brider ce

foisonnement, il faut coordonner les initiatives et les actions au niveau local afin d'améliorer l'accès à l'éducation artistique et culturelle. Ceci nous semble très souhaitable d'autant plus qu'aujourd'hui, plus des deux-tiers des financements publics ressortent des collectivités territoriales.

Pour la CFE-CGC, dans ce domaine comme dans d'autres, la voie du dialogue doit être privilégiée. La CFE-CGC soutient la valorisation des pratiques amateurs. Pour autant, il convient de redéfinir les conditions de ces pratiques et de créer un cadre légal adapté qui garantisse que les artistes amateurs se produisant en spectacle ne constituent pas une concurrence déloyale envers les artistes professionnels et le spectacle professionnel.

Le spectacle vivant est une richesse, son développement, une évidence, c'est pourquoi la CFE-CGC votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Guichet au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet***

**Mme Guichet.** Merci. Le projet d'avis a mis en lumière un secteur encore fortement marqué par les inégalités de classes, de territoires, de genres ou d'origines. La culture, et en particulier la maîtrise de ses codes les plus classiques, est par excellence le facteur discriminant, celui pour lequel le rattrapage est le plus difficile, épreuve très discriminante dans les concours ; l'apprentissage doit donc être le plus universel et le plus précoce possible. En cela, notre groupe salue l'ambition et la passion de la rapporteure.

On le sait, en l'absence de moyens financiers, la culture est rarement perçue comme prioritaire. Or, plus les budgets sont faibles et les moyens restreints, plus il faut compter sur l'engagement et la volonté d'individus convaincus.

À cet égard, le projet d'avis fait honneur au travail accompli par les associations dans le domaine de l'éducation artistique, notamment dans l'enseignement supérieur, où les associations étudiantes sont bien souvent le dernier rempart contre le risque de désert culturel.

Le projet d'avis rappelle ainsi la nécessité de donner aux étudiants la capacité de porter leurs propres initiatives en mettant à leur disposition des lieux dédiés, en libérant des plages horaires spécifiques et en abondant les fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Mais, ainsi que le souligne le projet d'avis, l'université a également un rôle majeur à jouer en intégrant la culture dans les cursus disciplinaires, en développant les pratiques culturelles dans le cadre des enseignements, ou encore, en développant les unités d'enseignement libre, dont l'objectif est d'apporter aux étudiants une ouverture et une approche différente de leur temps de formation

Cependant, tout en étant convaincu de l'importance de l'éducation artistique tant au niveau de la formation de l'esprit que du développement des connaissances ou de l'épanouissement personnel, notre groupe regrette qu'une priorisation plus claire n'ait pas été effectuée dans le projet d'avis entre les nombreuses préconisations.

Si nous en saluons l'ambition, il nous semble qu'en voulant interroger à la fois la transformation des valeurs de l'éducation, nos pratiques pédagogiques et la place de la culture dans notre société, le projet d'avis a parfois perdu en clarté. Sûrement aurions-nous gagné à faire moins de préconisations, mais plus directes et effectives.

Néanmoins, nous espérons que ces préconisations seront utiles car, pour la réflexion qui débute sur la réforme des programmes scolaires, nous le savons, comme l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation artistique et culturelle réinterroge nos manières d'enseigner et nos pédagogies en laissant plus de place à la pluridisciplinarité, c'est pourquoi, en dépit de quelques réserves, mais devant l'importance du sujet de la lutte contre les inégalités et l'ambition du projet d'avis qui nous est présenté, notre groupe votera en sa faveur. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Bernard, au nom du groupe de l'agriculture.

#### *Agriculture - Mme Bernard*

**Mme Bernard.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, le groupe de l'agriculture a partagé avec vous, Madame la rapporteure, la nécessité d'affirmer que l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie est essentielle et qu'elle doit reposer sur la pratique collective.

Nous avons été particulièrement sensibles au développement que vous avez consacré en plusieurs endroits du rapport et du projet d'avis aux inégalités territoriales sur le sujet.

Nous vous rejoignons donc tout à fait lorsque vous affirmez que l'effort budgétaire de l'État est capital pour réduire les inégalités territoriales, harmoniser les projets, orienter une politique cohérente.

En effet, les territoires ruraux foisonnent de projets culturels et la campagne est un lieu propice à l'inspiration artistique. Dans les lycées agricoles, les élèves bénéficient d'un enseignement culturel. Je regrette, à cet égard, que des développements sur ce point ne figurent pas dans le rapport. J'aurais souhaité que l'on y consacre quelques lignes dans le projet d'avis, d'autant plus que vous constatez à regret que les moyens consacrés à ces heures culturelles diminuent un peu plus chaque année.



Toutefois, la difficulté principale pour nous, habitants des territoires ruraux, n'est pas la curiosité culturelle, mais très concrètement, l'accès à cette culture.

Les transports publics, la coordination des horaires des activités proposées ou encore, l'accès aux nouvelles technologies, sont des conditions essentielles pour faciliter les échanges culturels. Nous regrettons que des propositions en ce sens ne figurent pas dans le projet d'avis.

Par ailleurs, si nous pouvons partager les propositions que vous faites pour développer l'éducation artistique et culturelle pour la rendre accessible à de nouveaux publics, pour dynamiser l'éducation populaire, nous nous interrogeons sur les sources de financement qui permettraient de mener à bien ces projets.

Malgré ces réserves et ces interrogations, le groupe de l'agriculture vous rejoint sur votre constat des inégalités d'accès à la culture et sur votre détermination à donner une place importante à l'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Therry, au nom du groupe de l'UNAF.

#### *UNAF - Mme Therry*

**Mme Therry.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le projet d'avis se concentre sur trois domaines artistiques : la musique, le théâtre et la danse. Il constate les inégalités culturelles et préconise l'accès à tous, de tous, à l'éducation artistique et culturelle.

Les parents placent la réussite scolaire de leurs enfants au premier rang de leurs préoccupations sans pour autant intégrer le critère « spectacle vivant » comme un atout de développement personnel. Par exemple, un ancien avis du Conseil économique, social et environnemental disait que l'apprentissage de la musique augmente d'environ 30 % les facultés intellectuelles de l'enfant.

Un grand nombre de familles, pour des raisons éducatives, culturelles ou financières, sont ainsi éloignées de ces matières artistiques.

Lutter contre ces insuffisances nécessite une réflexion et une implication des parents, des collectivités et, bien entendu, de l'Éducation nationale.

Madame la rapporteure, le groupe de l'UNAF partage les préconisations du projet d'avis sur la vocation idéale de l'école d'initier le parcours artistique de tous les enfants. C'est dans leur intérêt d'avoir dès la maternelle une initiation au plaisir de ces éveils artistiques. À cet âge, ils n'ont pas d'idées préconçues et sont prêts à y adhérer sans complexe.

Le groupe de l'UNAF est favorable à la mise en place d'une chorale dans chaque collège, mais souhaite qu'elle concerne également l'école primaire. Les parents s'approprient mieux cette activité.

Le projet d'avis cite à plusieurs reprises la loi sur la refondation de l'école. Notre groupe ne peut dissocier cette loi de la réforme des rythmes scolaires. Ce projet d'avis devrait donner les éléments nécessaires à l'Éducation nationale pour offrir à tous les enfants de maternelle et primaire des ateliers de théâtre, musique et danse dans le cadre de la modification de ces rythmes.

Actuellement, les ateliers proposés semblent surtout généralisés en garderie, ce qui déconcerte les parents. Rappelons l'expérience de 1989 où l'ensemble des communes et associations disposaient de moyens spécifiques pour l'éveil à l'éducation artistique.

Le groupe de l'UNAF compte sur ce projet d'avis pour donner un sens aux activités périscolaires proposées. Il va sans dire que les familles ne doivent pas être mises à contribution, comme c'est le cas actuellement (entre 2 et 20 € par mois).

Enfin, le groupe de l'UNAF partage l'avis sur la formation des intervenants, mais il est indispensable de former également les animateurs de centres de loisirs ou d'associations qui interviendront dans le périscolaire.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, Madame la rapporteure, et, vous l'avez compris, votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

#### *Mutualité - Mme Vion*

**Mme Vion.** Mesdames, Messieurs, l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie est un sujet important car, comme le souligne le projet d'avis, il participe à l'émancipation du citoyen et de la personne et permet de lutter contre différentes formes d'inégalité.

Si le groupe de la mutualité comprend le choix de la rapporteure de resserrer son champ de réflexion sur l'art vivant, considérant les pratiques collectives mieux à même de favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble, il rappelle que toute éducation artistique représente de multiples portes ouvertes vers le développement de soi et de la relation aux autres.

Il en est ainsi des arts plastiques qui, dans le cadre de l'art-thérapie, peuvent se pratiquer en ateliers collectifs et répondre aussi à réduire l'isolement, représentant ainsi un outil d'inclusion.

Ainsi, les mutuelles se sont très tôt intéressées à l'art-thérapie et mènent de nombreuses actions préventives et curatives.

Pour n'en citer que deux :

- la Fondation de la mutuelle Adréa soutient des projets pour l'accès à la culture des personnes âgées ou handicapées tels que des ateliers chorégraphiques pour enfants autistes à Lyon ;
- le centre *La Gabrielle*, géré par la mutualité de la fonction publique, a mis en place des ateliers et participe activement, dans le cadre du projet européen *Art for all*, à favoriser l'accès des personnes adultes présentant un handicap mental ou psychique au monde de l'art, et plus particulièrement à l'éducation artistique.

Par ailleurs, il est important de souligner le problème de l'arbitrage qui se fait dans le budget des hôpitaux entre les ressources à consacrer à l'innovation pour les activités hospitalières à proprement parler et l'exigence nouvelle de consacrer une partie du budget à la mise en œuvre d'un programme culturel qui ne peut pas être prioritaire en comparaison avec le soin.

De plus, le programme *culture et santé*, géré par les Agences régionales de santé et les DRAC, octroie souvent des budgets restreints qui ne prennent en charge qu'un pourcentage réduit des actions culturelles proposées.

Pour ces raisons, le mécénat d'entreprise doit être encouragé et soutenu afin de rendre possible un accès à la culture des publics hospitalisés, en particulier en soins de longue durée.

Aujourd'hui, ce mécénat se focalise davantage sur un public d'enfants malades qui, certes, a des besoins, mais il est également fondamental d'inciter les entreprises mécènes à ne pas oublier les publics adultes et les personnes âgées.

Une politique ambitieuse réclame des moyens. Or, si le groupe de la mutualité reconnaît la place de l'éducation artistique et culturelle, il aurait souhaité que les préconisations du projet d'avis permettent de définir les priorités.

Enfin, la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école, comme le souligne le projet d'avis, ainsi que le projet d'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse, présenté récemment par la ministre de la culture, doivent être porteurs d'opportunités pour encourager toutes les initiatives et toutes les énergies pour réaliser cette ambition.

Le groupe de la mutualité, malgré quelques réserves, votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Amoros, au nom du groupe de l'artisanat.

#### *Artisanat - Mme Amoros*

**Mme Amoros.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, mettre l'éducation artistique et culturelle, et en particulier, le spectacle vivant, à la portée de tous, tel est l'objectif de ce projet d'avis.

La réussite de cette ambition passe inévitablement en premier lieu par le système éducatif. Aujourd'hui, seuls 20 % des jeunes ont accès à la pratique artistique. Pourtant, l'enseignement artistique s'impose au collège et il existe aussi de multiples dispositifs spécifiques permettant à des collégiens ou lycéens de rencontrer des artistes et des œuvres.

Toutefois, leur mise en œuvre est disparate, variant selon les établissements scolaires, les filières ou voies de formation, mais aussi, selon l'offre culturelle des territoires.

À cet égard, nous saluons la proposition du projet d'avis d'ouvrir l'éducation artistique et culturelle aux jeunes suivant une formation en apprentissage.

C'est en effet un vecteur de développement des capacités créatives et artistiques requises par de nombreux métiers de l'artisanat comme un moyen de revaloriser l'image des métiers manuels. Nous approuvons par ailleurs la nécessité d'évaluer l'efficacité des divers dispositifs spécifiques. L'un des éléments-clés pour développer l'éducation artistique et culturelle est d'assurer la complémentarité entre la connaissance et la pratique. Si la loi de refondation de l'école vise à construire ce parcours, l'application concrète reste toutefois à organiser. Cela suppose de créer ou de renforcer les partenariats entre les établissements d'enseignement et les acteurs de la culture et, plus généralement, de mobiliser toutes les potentialités offertes au niveau local. Dans ce cadre, les collèges et associations sont un des leviers essentiels.

À juste titre, le projet d'avis souligne le besoin d'un pilotage territorial permettant aux collectivités d'organiser un dialogue avec tous les représentants de l'éducation artistique (formelle et informelle), les artistes, et les représentants des administrations concernées afin de construire une offre cohérente et de qualité.

Cela implique également que les collectivités soient accompagnées par l'État dans un cadre contractuel en fonction de leurs moyens et de leurs projets.

L'artisanat est globalement en accord avec les orientations du projet d'avis sur l'organisation et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle. Nous sommes toutefois réservés sur d'autres propositions. Il nous paraît notamment peu réaliste de prévoir la construction de lieux dévolus aux spectacles vivants dans chaque nouveau collège ou lycée alors qu'il serait plus raisonnable financièrement de mutualiser les structures existantes au niveau local. Nous nous interrogeons également sur la faisabilité d'une généralisation de l'offre artistique et culturelle dans les hôpitaux ou les prisons alors que bon nombre de ces établissements sont déjà confrontés à des difficultés pour assurer leur service dans des conditions satisfaisantes.

Pour autant, nous partageons le souci de développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie active et au profit des personnes âgées. Pour les salariés, les démarches menées à travers un dialogue social territorial adapté aux très petites entreprises méritent d'être encouragées.

Tout en soulignant ces réserves sur certaines propositions du projet d'avis, le groupe de l'artisanat le votera.

(Applaudissements)

**M. le Président.** La parole est à M. Ibal , au nom du groupe de la CFTC.

***CFTC - M. Ibal***

**M. Ibal.** Le projet d'avis de Mme la rapporteure et de la section semble pouvoir se résumer dans deux lignes de son excellent rapport. À ce propos, je regrette que tout le monde ne l'ait pas eu ! Page 86, ces deux lignes sont les suivantes : « *La pratique artistique favorise l'amélioration des relations humaines, la rupture de l'isolement ou la recherche d'un sens à donner à sa vie.* »

Le projet d'avis reprend bien le rôle de socialisation du spectacle vivant à développer, mais moins souvent l'importance de la pratique de l'art par rapport au seul spectacle de l'art. C'est pourtant une des idées principales de Mme la rapporteure, orfèvre en la matière. L'art est un langage et les arts vivants (musique, théâtre, chorale, danse...) sont l'expression physique d'une vie intérieure qui dépasse et complète la seule expression par mots et concepts, trop universelle.

Il y a ainsi une spiritualité de l'art qui ne laisse pas la CFTC indifférente. C'est lorsque consonnent nos musiques intérieures que les arts vivants socialisent et donnent du sens !

Les préconisations du projet d'avis insistent beaucoup plus sur les moyens que sur les finalités des arts vivants, mais c'est la règle du jeu d'un projet d'avis. Les préconisations convergent vers la mise en œuvre d'une formation artistique tout au long de la vie qui implique l'école, y compris maternelle, les comités d'entreprise, les amateurs, etc. La CFTC y souscrit pleinement.

La CFTC approuve particulièrement le rééquilibrage des moyens entre Paris et les régions, le parisianisme étant la forme la plus perverse du jacobinisme. De même, nous devons élargir les limites ridicules des temps de travail des artistes intervenant dans les établissements scolaires. Avec la loi récente sur la refondation de l'école, le projet d'avis a raison d'insister sur l'usage positif des activités périscolaires qui sont une chance pour la pratique des arts vivants. Faut-il pour cela un enseignant coordinateur ? Peut-être. Cependant, la CFTC se méfie un peu de la préconisation d'un professeur devenant référent culturel.

De même, la CFTC approuve la nécessité d'une coordination régionale des formations des arts vivants, mais souhaiterait savoir sur quels critères cette nouvelle instance, qui intègrerait les DRAC, délivrerait des agréments ?

Pour la CFTC, le projet d'avis n'est peut-être sans doute pas à la hauteur du rapport. Le rapport est une prouesse exceptionnelle très utile pour les décideurs. La CFTC votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Delmas, au nom du groupe de la CGT.

***CGT - M. Delmas***

**M. Delmas.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, nous partageons le constat : l'éducation artistique et culturelle (AEC) ne bénéficie qu'à 20 % des jeunes, encore moins aux enfants des milieux populaires, alors qu'elle est un facteur essentiel d'émancipation humaine.

Pourtant, depuis quatre décennies, tous les ministres de la culture l'ont considérée comme prioritaire sans que cela ne se traduise toujours en actes et en crédits.

Certes, les ateliers de la pratique artistique en 1983 ou les classes à projets artistiques et culturels en 2001 ont constitué des avancées. Cependant, les inégalités socioculturelles n'ont pas été réduites.

Nous soutenons un grand nombre des préconisations, mais trois points nous semblent importants.

Le premier est le rôle central de l'école. La découverte des œuvres et la pratique des disciplines doit se faire dès le plus jeune âge à l'école pour toutes et tous car si cela est renvoyé aux aléas de l'extra-scolaire ou à la seule initiative des familles, l'on ne progressera pas dans la démocratisation culturelle.

Même si l'EAC apparaît bien au cœur de l'école dans la loi de refondation, nous craignons que, faute de moyens suffisants, elle soit reléguée au périscolaire, et ce d'autant que la cohésion des deux ministères (culture et éducation), en concurrence sur les AEC, peine à venir.

Deuxièmement, l'éducation artistique et culturelle doit être accessible tout au long de la vie. Il faut renouer avec un vaste effort d'éducation populaire à tous les âges et dans tous les milieux de vie (personnes âgées, hôpitaux, prisons, monde du monde du travail). Les comités d'entreprise doivent retrouver une véritable ambition culturelle exigeante. Des comités interentreprises devraient se créer afin de proposer une offre culturelle aux salariés des petites entreprises.

Ces rencontres entre artistes et monde du travail sont déterminantes. Bien souvent l'œuvre de comités d'entreprise, elles sont certes insuffisante, mais pour organiser ces rencontres, il faut être deux. Elles génèrent chaque fois des rencontres fantastiques ouvrant des perspectives très intéressantes.

Enfin, la formation *via* l'apprentissage et dans l'enseignement professionnel ne doit plus être sacrifiée.

Le troisième point concerne deux types d'acteurs qui sont au cœur de l'EAC : enseignants et artistes. Il faut remédier à la quasi-absence de formation des enseignants. On nous dit que l'école supérieure du professorat et de l'éducation va instaurer un module d'EAC pour toutes et tous. Nous serons attentifs à la mise en place effective de ces formations.

Il faudra également relever le défi de la formation continue des enseignants, parents pauvres de la loi de refondation de l'école.

En ce qui concerne les artistes, l'école doit leur être davantage ouverte. Il est donc indispensable que leur intervention soit mieux prise en compte pour leur indemnisation chômage, comme le préconise d'ailleurs, avant nous, le rapport parlementaire Kert-Gille.

Vous l'aurez compris, la CGT votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

*(Monsieur Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Gratacos au nom des groupes associations et environnement et nature.

#### *Associations et environnement et nature - Mme Gratacos*

**Mme Gratacos.** Située au cœur du pacte républicain, la culture concourt à la formation du citoyen en permettant la construction et l'émancipation de chaque individu, tout en créant du lien social. En effet, loin de se réduire à sa dimension artistique, la culture englobe tout ce qui permet d'appréhender le monde, de s'y situer, et donc d'y agir individuellement et collectivement.

Pour le monde associatif, l'éducation artistique et culturelle présente bien des vertus : elle développe la créativité, façonne le jugement critique, aiguise la sensibilité ; elle donne accès au sens, à l'imaginaire, au symbolique ; elle ouvre le monde sur de multiples cultures au travers de différentes représentations.

Le projet d'avis présenté aujourd'hui par notre rapporteure s'inscrit dans un contexte politique marqué par un regain d'intérêt pour le sujet. En témoigne la récente présentation du Grand projet pour l'EAC. Celui-ci intervient dans le sillage de la loi pour la refondation de l'école, de la circulaire interministérielle relative au parcours d'éducation artistique et culturelle et de la consultation nationale sur l'EAC lancée par la ministre Filippetti.

Au centre du défi de généralisation de la culture, se trouve la question de l'accessibilité, que celle-ci soit sociale, financière ou géographique. Cette accessibilité à la ressource culturelle ne doit laisser personne de côté. Les publics empêchés aussi ont droit à la culture, et un effort particulier doit être porté en leur direction. Nous pensons en effet que partager une culture commune est le meilleur ferment du vivre ensemble.

Cette ambition de démocratisation passe en premier lieu par l'intégration de l'EAC au sein du système éducatif, suivant une continuité progressive de la maternelle au lycée. Dans une logique de transdisciplinarité et de

complémentarité entre les temps scolaires, péri et extrascolaire, un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle est appelé à s'imposer pour allier les connaissances acquises, la pratique d'un art, la rencontre des professionnels et la fréquentation des œuvres soutenues par une médiation.

Au-delà de la conception de programmes d'enseignement cohérents, l'accent doit être placé sur la formation commune de l'ensemble des intervenants, en combinant savoir théorique et mise en situation. Nous nous réjouissons, à cet égard, des orientations actées dans la loi pour la refondation de l'école, qui consacrent un module d'EAC obligatoire dans les cursus des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Par ailleurs, nous insistons sur l'importance des modules de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes, prévus dans ces mêmes cursus, ceux-ci ayant pour objet de déconstruire les représentations sexuées, stéréotypées qui impactent les pratiques artistiques, ainsi que les choix professionnels.

Mais, la vocation d'initier aux arts et à la culture ne se limite pas à l'école ni aux institutions culturelles publiques. Elle est aussi en grande partie assurée par les associations et les fondations. En effet, le monde associatif offre une grande variété d'activités, de la pratique à l'apprentissage des arts vivants en passant par la création et la représentation de spectacles. Les associations artistiques et d'éducation populaire constituent un maillon important du développement culturel par leur capacité de co-construction de projets avec les pouvoirs publics, par leur ancrage territorial, par la diversité de leurs modes et champs d'intervention, et le nombre de citoyens visés. L'éducation artistique et culturelle qu'elles transmettent crée des passerelles entre les générations, les acteurs et les cultures d'un même territoire.

Pour autant, le rôle fondamental qu'elles occupent en France demeure trop peu reconnu. Par ricochet, les associations font face depuis plusieurs années à une remise en question des financements publics. À cet égard, parce qu'elle vise à pérenniser le fonctionnement des associations, nous saluons, sous réserve de son vote final au parlement, l'inscription dans le projet de loi sur l'ESS du principe de financement par subvention plutôt que de la systématisation des appels d'offres.

Nous rejoignons enfin les préconisations du projet d'avis œuvrant pour une meilleure coopération avec les pouvoirs publics, telles que la promotion des mouvements d'éducation populaire comme concepteurs et animateurs des projets territoriaux, et l'inclusion des associations dans les schémas départementaux d'enseignement artistique. Nous approuvons tout aussi fortement les mesures de soutien à l'action associative ciblée sur le monde étudiant : politique d'encouragement aux initiatives et manifestations artistiques, mise à disposition de moyens matériels et financiers, aménagement d'horaires, appui aux partenariats culturels...

Enfin, nous en appelons à une gouvernance ambitieuse en matière d'EAC. La récente annonce de réforme du Haut conseil à l'EAC semble prometteuse, à condition que cette instance de concertation ne vienne pas se superposer à des dispositifs déjà existants, et dans la mesure où elle réunira six ministères, des collectivités territoriales et des acteurs culturels, parmi lesquels les associations.



Elle sera complétée par les comités de pilotage territoriaux dont nous espérons, comme le suggère le projet d'avis, qu'ils aideront prioritairement les territoires faiblement équipés ou éloignés du monde de la culture.

Au regard de l'ensemble des préconisations formulées, Madame la rapporteure, nos groupes voteront le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, la discussion générale est close.

M. da Costa, Président de la section de l'éducation, de la culture et de l'éducation, souhaite intervenir

La parole est à M. Da Costa.

**M. Da Costa,** Président de la section de l'éducation, de la culture et de l'éducation. Je voudrais remercier notre rapporteure, Claire Gibault, pour ce triple apport de la raison, de la passion mais aussi de la dimension sensible qui a nourri l'ensemble des travaux.

Nos collègues qui sont intervenus tout au long de cet après-midi au nom des groupes ont témoigné de l'enjeu que l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie porte pour la formation des citoyens et de chaque personne.

Je voudrais également insister sur la dimension qui a été soulignée, qui consiste à évoquer la pratique artistique et collective, le contact avec les œuvres et les artistes. En cela, les séquences musicales dont nous avons bénéficié en ce début d'après-midi se voulaient un témoignage réel et direct sur le sujet.

Je voudrais dire à l'ensemble de nos collègues du Conseil que cet avis a été terminé au printemps dernier. Nous l'avons voté au mois de juin. Nous pouvons alors nous réjouir de voir, dans les déclarations de Madame la ministre de la Culture, très récemment, un certain nombre de préconisations reprises de cet avis. Il y a une véritable synergie et un droit de suite, de continuité, entre les travaux que nous avons conduits au moment de la proposition de loi et des amendements que nous avons proposés pour la loi sur la refondation de l'école, mais également une cohérence au niveau de la politique du ministère de la Culture. Nous serons tout particulièrement disponibles pour aller dans ce sens.

Comme l'ont dit un certain nombre de collègues, vous avez eu cet après-midi un premier projet d'avis sur l'éducation artistique et culturelle. Très prochainement, la section saisira le Bureau sur une volonté d'aller sur les questions de politique culturelle, donc reviendra sur des thèmes qui ont été évoqués dans les interventions des collègues au nom des groupes. Nous veillerons à ce que d'autres thématiques, comme le cinéma, les arts plastiques et d'autres encore (l'audiovisuel, par exemple), fassent l'objet de travaux futurs.

Au nom de la section, je voudrais une nouvelle fois remercier l'administration de la section et la rapporteure pour le travail accompli, tant dans l'écriture du rapport que dans celle du projet d'avis.

**M. le Président.** Merci, Monsieur le Président et en effet, nous devons saluer le travail de M. Patrick Guyot, de Mme Gomez et de Mme Vardi.

*(Applaudissements)*

**VOTE SUR LE PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** Mes chers collègues, aucun amendement n'ayant été déposé sur le projet d'avis présenté par Claire Gibault, je vous propose, s'il n'y a pas d'objections, de procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 173
- Ont voté pour : 169
- Se sont abstenus : 4

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, vous avez su créer l'harmonie autour de ce rapport, nous vous en félicitons.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, je vous informe que lors de sa réunion de ce matin, le bureau, à une très large majorité (une abstention), a confirmé l'ordre du jour de notre prochaine assemblée plénière du mardi 8 octobre : examen du *rapport annuel sur l'état de la France en 2013*, présenté par M. André-Jean Guérin, au nom de la commission temporaire.

Le mercredi 9 octobre, l'étude sur *Réfléchir ensemble à la démocratie* nous sera présentée par Mme Mélanie Gratacos, rapporteure, au nom de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques. Ensuite, nous aurons à examiner le projet d'avis, *L'extension du plateau continental au-delà des 200 miles marin : un atout pour la France*, présenté par M. Gérard Grignon, rapporteur, au nom de la délégation à l'Outre-mer.

La séance est levée.

\*  
\*            \*

*La séance est levée à seize heures cinquante-cinq.*

*Prochaine séance le mardi 8 octobre 2013, à 14 heures 30.*

## **ANNEXE**



Annexe 1 : *Biographies des interprètes*

### Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

#### AXELLE FANYO – Soprano

Après avoir obtenu un prix de chant au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris en 2012, Axelle Fanyo intègre le Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, où elle est actuellement étudiante en deuxième année de Licence.

Finaliste du Concours International de Chant Lyrique de Marmande (catégorie « Opéra ») en 2013, elle se produit en concert dans des salles et festivals importants tels que le Théâtre des Champs-Élysées, l'Institut Français de Cotonou (Bénin), l'Ambassade d'Allemagne au Bénin, le festival « Voix du Printemps »...

Elle a interprété les rôles de Maria dans *West Side Story* (L. Bernstein), Fata Morgana dans *L'Amour des trois oranges* (S. Prokofiev), Jenny dans *Mahagonny* (K. Weill)...

Depuis 2013 elle fait partie de l'atelier lyrique « Opéra Fuoco », créé en 2003 par David Stern.



### Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

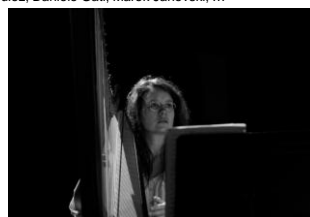
#### FLORENCE BOURDON – Harpiste

Florence Bourdon obtient un 1<sup>er</sup> prix à l'unanimité au CNSM de Lyon dans la classe de Fabrice Pierre. Parallèlement à ses études, elle participe en tant que harpe solo aux tournées de l'Orchestre Français des Jeunes et du Gustav Malher Jugend Orchestra et suit à cette occasion les conseils de Frédérique Cambreling et Marie-Pierre Langlamet.

Elle est aujourd'hui l'invitée de nombreux orchestres (Orchestre Philharmonique de Radio France, Orchestre National de France, de Strasbourg, de Bretagne, d'Ile de France, l'ensemble Orchestral de Paris...) et joue dans des salles prestigieuses dans toute l'Europe, (Philharmonie de Berlin, Cité de la Musique, Opéra de Lyon...) sous les baguettes de chefs tels que Pierre Boulez, Daniele Gatti, Marek Janowski, ...

Elle se produit en musique de chambre dans différents festivals (Prom's à Londres, Festival des Arcs...) aux côtés de partenaires de renom (Benoît Fromanger, Pierre Lenet, Nicolas Miribel...)

Particulièrement intéressée par la création contemporaine, elle joue dans divers ensembles (l'Ensemble Intercontemporain, l'ensemble 2e2m, l'ensemble FA...) et travaille en étroite collaboration avec de nombreux compositeurs (Bernard Cavanna, Frédérique Pattar, Fuminori Tanada, Karim Haddad...).



## Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie



**INGRID SCHOENLAUB** – Violoncelliste au *Paris Mozart Orchestra*

Formée par Philippe Muller au Conservatoire National Supérieur de Paris et Frans Helmerson à la Musikhochschule de Cologne, son approche instrumentale et musicale se nourrit également du mouvement dansé, qu'elle aborde auprès de la danseuse étoile Wilfride Piollet.

Particulièrement sensible à la qualité d'échange que propose le jeu en musique de chambre, elle a été membre du quatuor Psophos, (Meilleur ensemble de l'année aux Victoires de la Musique et New Generation Artist de la BBC en 2005) et se produit actuellement aux côtés de musiciens de renom.

Son activité de concertiste l'amène également à jouer tant en soliste, accompagnée par différents orchestres (Orchestre de la Garde Républicaine, Orchestre Padeloup...), qu'au sein de plusieurs formations, comme violoncelle solo (2e2m, Cairn, Sillages, London Royal Philharmonic Orchestra...)

Sa curiosité la porte également aux croisements de formes d'art: recherchant de nouvelles mises en espace de l'instrument et de son instrumentiste, elle collabore régulièrement avec des metteurs en scène, des danseurs et des chorégraphes pour l'accompagner dans sa réflexion.